

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SMED**

**Séance du 23 JUIN 2022
Présidence : Didier KHELFA**

N°2022 - 24

OBJET : L'ERES, autoriser le Président à signer la convention financière avec l'ERES pour l'organisation d'un stand au congrès de la FNCCR

L'an deux mil vingt deux le 23 juin à 9h45, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED 13 à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint :

Le Président expose :

Vu l'article L5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à des Collectivités Territoriales de se regrouper pour gérer des actions ou des institutions d'utilité commune à chacune, en prenant la forme d'une Union, définie par convention entre les Membres. Lors de la réunion régionale des autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie de Provence-Alpes Côte d'Azur du 17 janvier 2019, il a été acté de créer une Union en PACA ayant pour objet de s'intéresser aux différents aspects stratégiques relatifs au service public de la distribution d'énergie ainsi qu'à la production d'énergie et la maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Vu la délibération 2020-02 portant sur l'adhésion du SMED13 à l'Union des Syndicats d'Energies de PACA,

Je vous rappelle que l'Entente Régionale Energie Sud (ERES) a pour objet d'engager toute réflexion ou mutualisation dans le domaine de l'énergie, de susciter toute mise en commun d'informations et de moyens et d'assurer une représentation commune des syndicats d'énergie lorsque nécessaire ou opportun.

Afin d'organiser sa représentation au Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies du 27 au 29 septembre prochains, il est proposé une convention fixant les modalités de participation des membres.

Objet de la convention

Le SyME05, qui assure la présidence de l'Entente en 2022, organise la représentation de l'Entente Régionale Energie Sud au Congrès de la FNCCR qui se déroulera à Rennes du 27 au 29 septembre prochain.

La présente convention a pour objet de définir les modalités financières et les conditions de participation de chaque membre.

Cout prévisionnel de l'opération

Le budget prévisionnel est le suivant :

Location d'un stand équipé de 27 m ²	5 000 €
Divers supports et éléments de communication (roll-up, documents, produits dérivés, goodies...)	4 000 €
Divers	1 000 €

Les membres s'accordent sur une contribution financière à hauteur de 2 000 € chacun.

La participation pourra être revue à la hausse ou à la baisse en cas de modification du budget, avec l'accord de tous les membres et par voie d'avenant.

Je vous propose :

- D'approuver la convention financière en annexe
- D'autoriser le Président à signer la convention financière
- D'inscrire les crédits correspondants au budget

Le Bureau Syndical, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 - d'approuver la convention financière de cette Union ci annexée,

Article 2 - d'autoriser le Président à signer la convention financière,

Article 3 - d'inscrire les crédits correspondant au Budget du Syndicat

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits

**Le Président,
Didier KHELFA**

